



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

-*-

Service Commerces de Proximité

2 avenue du Général de Gaulle

CS 30029

95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex

Tél. : 01 34 05 20 19

**Avis de publicité préalable à la délivrance
d'un titre d'occupation du domaine public
de la Ville de Soisy-sous-Montmorency
suite à une candidature spontanée**

La Ville de Soisy-sous-Montmorency a reçu une candidature spontanée d'une société qui a manifesté son intérêt pour installer un manège enfantin et un petit food truck sur une partie du domaine public, dans l'enceinte du Parc du Val Ombreux.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L2121.1 et L.2122-1-4 et suivant du Code Général de la propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Soisy-sous-Montmorency pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles précités.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise, en effet, que « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.* »

A. OBJET DE L' OCCUPATION

L'installation d'un manège enfantin et d'un food truck dans l'enceinte du Parc du Val Ombreux, à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue Carnot.

Le manège sera situé sur un emplacement d'herbe à proximité de la fontaine centrale tel que matérialisé sur le plan ci-annexé (annexe n°1 à la convention) et le food truck bénéficiera d'un emplacement d'une surface de 20m², desservi en eau et en électricité, tel que matérialisé sur le plan ci-annexé (annexe n°2 à la convention), et d'un espace sous une pergola jouxtant l'emplacement, d'une hauteur de 3,15m. La ville mettra également à disposition de l'occupant 6 tables et 18 chaises.

B. NATURE DE L' ACTIVITE PROPOSEE

Proposer une prestation de manège enfantin et une offre de restauration sucrée avec des boissons sans alcool, adaptée à une cible familiale.

C. MODALITES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, le régime des baux commerciaux étant exclu.

La convention d'occupation sera établie à dater du 26 mai 2026 jusqu'au 27 septembre 2026.

Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance à la Ville de Soisy-sous-Montmorency qui s'élèvera à 291€ par mois.

D. MODALITES D'ENVOI DE LA MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée au plus tard le 31 mars 2026 à 17h.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par courrier recommandé avec avis d'accusé de réception à :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency Service Commerces de Proximité

2 Avenue du Général de Gaulle CS 30029

95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Il sera précisé sur le courrier « manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public ».

Toute manifestation d'intérêt devra être accompagnée d'une présentation de l'entreprise (statuts, dénomination, activité, copie de l'inscription au RCS, copie de l'assurance civile de l'exploitant) et de l'expérience professionnelle.

Il faudra également fournir des visuels du manège et du food truck, les tarifs proposés pour le manège ainsi que les tarifs et la carte proposés pour l'offre de restauration.

La convention signée devra être jointe.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, la Ville pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre de l'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

E. CRITERES DU JUGEMENT DE L OFFRE

Qualité de l'offre proposée : qualité esthétique des structures, leur implantation dans le site, qualité et adéquation de l'offre de restauration à la cible familiale : 60%

Références du candidat : 40%